

# La réforme du concours de l'internat

## L'accueil des futurs candidats

Le conseil de surveillance de l'administration générale de l'Assistance publique étudie actuellement un projet de réforme du concours de l'internat en médecine des hôpitaux de Paris.

La réforme consiste d'abord en ce que d'un concours à un degré, elle fait un concours à deux degrés, puis dans l'introduction de l'anonymat à l'épreuve écrite ; enfin dans l'extension du programme et dans la réduction du nombre des candidats.

Les candidats seront appelés à subir dans les premiers jours du mois de juillet, une première épreuve écrite *anonyme*, dite de sélection, portant sur six sujets d'anatomie et pour laquelle il sera accordé une heure. Les résultats de cette épreuve indiqués en points ne devant pas compter dans le concours définitif, resteront ignorés.

Le nombre des candidats appelés à participer aux épreuves définitives sera égal au quadruple de celui des places à pourvoir. Les internes provisoires en exercice seront dispensés de l'épreuve de sélection.

## Chez les intéressés

On ne manquera pas de s'étonner, au premier abord, de ce que ce concours porte uniquement sur l'anatomie. Nous avons demandé au comité de l'association corporative des étudiants en médecine de bien vouloir nous exposer les raisons de ce changement et de nous dire aussi ce que l'on pensait chez les futurs internes de la réforme projetée.

— En faisant porter les questions écrites sur l'anatomie, de façon exclusive, nous a-t-on répondu, le réformateur a voulu sans doute marquer son désir d'interroger le candidat sur un grand nombre de questions et d'obtenir des réponses courtes et précises, ce qui aurait été impossible en pathologie.

Il convient, d'autre part, de ne pas exagérer l'importance donnée à l'anatomie, puisque le nombre des candidats admissibles est très élevé et que cette branche de la médecine a été retirée de l'oral, où elle figurait autrefois.

Le sens général de la réforme est en somme une diminution du rôle de la mémoire et une part plus grande accordée à l'intelligence.

C'est ainsi que l'examen d'admission se compose de trois copies faites en une heure chacune, après une demi-heure de réflexion et en trois jours différents. Nous ne verrons plus de pauvres candidats affolés, oubliant ce qu'ils savent par peur de donner leur composition en retard.

Une innovation encore : l'introduction dans cet examen de la pathologie externe, écartée jusqu'ici sans motif plausible.

Mais le point essentiel consiste en ce que le rôle tenu par les relations de maître à élève, rôle beaucoup trop grand et contre lequel nous n'avons cessé de protester, se trouvera sensiblement atténué. C'est un grand pas effectué dans la voie de la moralisation du concours de l'internat. Du coup, c'est une satisfaction réelle qui nous est accordée.

De même, en exigeant douze inscriptions en vue de l'obtention du diplôme d'Etat, on écarte les candidats qui n'ont que deux années de médecine ; on relève ainsi le niveau du concours et l'on diminue l'encombrement qui sévissait jusqu'alors. Evidemment des intérêts respectables — ceux des étudiants qui avaient négligé l'anatomie sur la foi des programmes anciens — vont être lésés. Mais c'est là une conséquence inévitable de toute réforme, et l'on ne ferait jamais rien si l'on s'arrêtait à de telles considérations.

En résumé, nous voyons la réforme d'un bon œil et avons d'autant plus lieu d'être satisfaits que nous avons présenté, il y a environ six mois, un projet de réforme qui en ses lignes principales concordait parfaitement avec celui que nous applaudissons aujourd'hui.